



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CRESPEL, Marie-Line RABILLER

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

**DELIBERATION 2023-06-22**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D)**

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h3>Accusé de Réception</h3> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p>
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230622-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023	

## DELIBERATION 2023-06-22

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration réuni sous la présidence de Dominique TALLEDEC, Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé).
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes..
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SSIAD

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 618,15		209 195,38		214 813,53
Opérations de l'exercice	2 518,18	55,30	1 031 559,89	1 129 718,39	1 034 078,07	1 129 773,69
TOTAUX (a)	2 518,18	5 673,45	1 031 559,89	1 338 913,77	1 034 078,07	1 344 587,22
Résultats de clôture						
Restes à réaliser (b)		-2462,88		98 158,50		95 695,62
TOTAUX CUMULES (a+b)	2 518,18	5 673,45	1 031 559,89	1 338 913,77	1 034 078,07	1 344 587,22
<b>RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER</b>		<b>3 155,27</b>		<b>307 353,88</b>		<b>310 509,15</b>

**Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023  
Publié le 04 juillet 2023